

Ces modalités sont définitives et ne peuvent pas être modifiées en cours d'année universitaire

## DEUST 1 - Médiations citoyennes : éducation, culture, social, environnement

Responsable(s) : Isabelle Hajek

### Règles applicables à la formation

#### Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires concernant l'étudiant, le paiement des droits et la détermination du statut de l'étudiant.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

#### Inscriptions pédagogiques

L'inscription pédagogique consiste pour un étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Elle s'effectue conformément au calendrier adopté annuellement par le CA après avis de la CFVU.

#### Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation.

Dans ce contrat, parmi d'autres clauses, le régime spécial des études adopté par l'Université vise à permettre de proposer des accompagnements en fonction des besoins particuliers de l'étudiant. Dans le cadre de sa mise en oeuvre de ce régime, la formation propose les aménagements suivants, parmi ceux proposés ici <https://unistra.fr/rse> :

- **Aménagement des horaires d'enseignement** - l'étudiant peut bénéficier d'une priorité dans le choix de groupe de TD
- **Dispense d'assiduité** - l'étudiant peut bénéficier d'une dispense de présence au niveau des enseignements et/ou de manière sporadique (TD/TP) en fonction des contraintes liées à certaines activités (représentations, compétitions, obligations liées aux mandats, convocations, etc.)
- **Attribution d'un régime long d'études** - l'étudiant peut bénéficier d'un étalement des études par blocs d'UE (et non par matières) sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscriptions
- **Régime spécifique de conservation des notes** - l'étudiant peut bénéficier de la conservation des notes supérieures ou égales à dix (sur vingt) au niveau des matières, pour une durée maximale d'un an .

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'un régime spécial d'études dans son contrat pédagogique dépose sa demande par formulaire, avec les pièces justificatives pertinentes, auprès de son service de scolarité. Cette demande est déposée au plus deux semaines après le début des cours du semestre concerné, ou dans les meilleurs délais après la survenance du fait pouvant justifier ce régime d'études. Au delà de quatre semaines après le début des cours du semestre concerné, les aménagements concernant les modalités d'examen que permettrait la formation ne sont plus possibles pour le semestre en cours.

En cas de refus d'octroi de régime spécial d'études, l'étudiant peut contester cette décision par une demande écrite et motivée déposée auprès de la Direction des études et de la scolarité.

Le contrat pédagogique peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

## Assiduité

---

L'assiduité est obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

L'étudiant relevant d'un profil spécifique attesté peut être dispensé d'assiduité. Il doit en faire la demande auprès du service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant son accès à ce profil spécifique.

## Modalités de progression en DEUST

---

L'inscription en 1ère année de DEUST est accordée par la commission pédagogique de la composante après sélection des candidats. Chaque année universitaire, celle-ci établit la liste des admis à s'inscrire dans cette formation dans la limite des places disponibles.

Les étudiants peuvent prendre au total trois inscriptions annuelles en vue de la validation du diplôme. Une ou, exceptionnellement, deux inscriptions supplémentaires peuvent être accordées par le président de l'université sur proposition d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre.

Le passage en DEUST 2 nécessite d'avoir validé les semestres 1 et 2 de la 1ère année de DEUST. En cas de semestre de 1ère année de DEUST non validé, le passage en 2e année de DEUST est examiné par la commission pédagogique, laquelle peut se prononcer sur un redoublement de la 1ère année, ou un passage exceptionnel en 2e année nécessitant que l'étudiant valide les UE du semestre non acquis.

## Validation d'acquis

---

Les commissions pédagogiques (régies par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation) sont chargées de la validation des acquis. Les validations d'acquis prononcées par les commissions pédagogiques se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE.

## Mise en situation professionnelle

---

La formation propose des mises en situation professionnelle, notamment par le biais d'un stage ou de l'alternance.

Le stage est une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant et accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,

- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit impérativement contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

En alternance, afin d'obtenir le diplôme visé, l'alternant justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

## Compensation en DEUST

---

Les UE ne se compensent pas entre elles.

## Capitalisation

---

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants.

Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention ou parcours).

En cas de **redoublement** , et/ou de **modification du diplôme** , les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

## Calcul de la moyenne générale en DEUST

---

La moyenne générale obtenue en DEUST est la moyenne de l'ensemble des notes obtenues, pondérées par les coefficients.

## Jurys du DEUST

---

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur ou des directeurs de l'unité ou des unités de formation et de recherche, ou du ou des départements de formation assurant les enseignements.

Il est créé des jurys de semestre. Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Il est créé des jurys d'année. A l'issue de chacune des deux sessions d'examens, le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs.

Il est créé des jurys de diplôme. Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Ce jury est présidé par un enseignant-chercheur.

## Equivalences et mentions

---

En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

L'attribution d'une mention (assez bien : 12/20 ; bien : 14/20 ; très bien : 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

### Conservation d'une note d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

### Session de rattrapage en DEUST

L'appréciation des résultats du contrôle des connaissances donne lieu à deux sessions à un semestre au plus d'intervalle (une session d'examen par semestre).

Une session de rattrapage peut être organisée. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

### Organisation des épreuves

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu intervient au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre.

### Anonymat des épreuves

Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

### Absence aux épreuves

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle terminal, l'étudiant est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs. La défaillance n'est pas compensable.

Toutefois, une épreuve de remplacement peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas, en particulier dans les circonstances suivantes:

- convocation à un concours de recrutement de la fonction publique; la convocation est déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès de leur service de scolarité.
- empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original présenté au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Des dispositions particulières peuvent être appliquées aux étudiants à profil spécifique.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant est sanctionné par un zéro à cette épreuve. Lorsque la session principale ne comporte que des épreuves de contrôle continu et que l'étudiant est absent à toutes ces épreuves sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant pour des raisons jugées recevables. L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès de son service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'évènement imprévu au plus tard dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un justificatif original est recevable. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Toute absence à l'épreuve de remplacement ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

### Epreuves de la session de rattrapage (CC/CT)

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, elle comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première.

### Report de note de la session principale à la session de rattrapage

Lorsqu'est organisée une session de rattrapage, les notes supérieures ou égales à 10/20 des épreuves d'une UE non validée sont reportées de la session principale à la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

## Règle(s) additionnelle(s)

---

-  
"Au regard de la session de rattrapage dont bénéficie le DEUST MC, la faculté des sciences sociales pratique un système de notes indépendantes UE par UE (selon un principe de non compensation intégrale entre UE)".

# Tableau MECC

(E = Écrit, O = Oral, A = Autre)

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
																	<b>Semestre 1</b>		
<b>Outils sociologie et méthodes d'investigation des milieux professionnels</b>	Philippe HAMMAN	12	4																
Introduction à l'analyse sociologique		-	1		1	Oral	O	00:20	CC			1	Oral	O	00:20				
					1	Dossier	A		CC			1	Dossier	A					
Méthodes qualitatives en sciences sociales appliquées aux secteurs d'investigation		-	2		2	Dossier avec soutenance	A		CC			2	Dossier avec soutenance	A					
Conflits et médiations : approches croisées		-	1		1	CC	E	01:00	CC			1	CC	E	01:00				
<b>Elaboration du projet personnel et professionnel</b>	Martine KAJOCH	6	2																
Méthodologie pour l'élaboration du projet personnel et professionnel		-	1		1	Dossier avec soutenance	A		CC			1	Dossier avec soutenance	A					
Tutorat de projet		-	1		1	Dossier avec soutenance	A		CC			1	Dossier avec soutenance	A					
<b>Connaissance des milieux professionnels</b>	Philippe HAMMAN	12	4																
Connaissances des secteurs d'investigation		-	1		1	Ecrit	E	00:40	CC			1	Ecrit	E	00:40				
Domaines de formation et d'orientation professionnelle		-	1		1	Ecrit	E	00:40	CC			1	Ecrit	E	00:40				
1er Stage professionnel : stage d'observation		-	2		1	Rapport écrit	A	01:00	CT			1	Rapport écrit	A	01:00				
<b>Semestre 2</b>																			
<b>Régulations institutionnelles et médiation</b>	Isabelle HAJEK	9	3																
Le contexte socio-économique, politique et juridique des médiations		-	3		1	CC1	E	01:00	CC			1	CC1	E	01:00				
					1	QCM	E	00:40	CC			1	QCM	E	00:40				
					1	Dossier	A		CC			1	Dossier	A					
					1	Oral	O	00:20	CC			1	Oral	O	00:20				
<b>Outils et traitements de l'information</b>	Isabelle HAJEK	9	3																
Communication - Techniques de rédaction		-	1		1	QCM	A	00:30	CC			1	QCM	A	00:30				
					1	CC1	E	01:00	CC			1	CC1	E	01:00				
					1	CC2	E	02:00	CC			1	CC2	E	02:00				
Informatique - C2I		-	1		1	CC1	E	00:45	CC			1	CC1	E	00:45				
					1	CC2	E	01:00	CC			1	CC2	E	01:00				
Langues vivantes à usage professionnel Anglais - Allemand (assuré par LANSAD)		-	1																

ENSEIGNEMENTS																							
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage												
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.							
Allemand - Initiation -OBL semestre pair		-			0.5	Une production écrite en atelier A mis parcours	E	01:00															
					0.5	Une production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00															
					1	Production orale en atelier Au cours du semestre : Ensemble d'activités d'expression orale pendant le semestre	A																
					0.5	Compréhension orale Au cours du semestre	A	00:30															
					0.5	Compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:30															
Allemand - Initiation - OPT semestre pair		-			1	Compréhension orale et écrite au cours du semestre	A	01:00															
					1	Compréhension orale et écrite au cours du semestre	A	01:00															
					1	Production écrite au cours du semestre	E	01:00															
					1	Production écrite au cours du semestre	E	01:00															
					1	Production orale et travaux en atelier au cours du semestre.	A																
					1	Production orale et/ou interaction orale en fin de semestre	O	00:05															

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage				
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.			
Allemand - Niveau A1 - semestre pair		-			1	Une production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00											
					1	Production orale en atelier au cours du semestre : ensemble d'activités d'expression orale pendant le semestre	A												
					0.5	Compréhension orale Au cours du semestre	O	00:15											
					0.5	Compréhension écrite Au cours du semestre	O	00:15											
Allemand - Niveau A2 - semestre pair		-			1	Une production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00											
					1	Production orale en atelier Au cours du semestre : Ensemble d'activités d'expression orale au cours du semestre	A												
					0.5	Compréhension orale Au cours du semestre	O	00:15											
					0.5	Compréhension écrite Au cours du semestre	E	00:15											
Allemand - Niveau B1 - semestre pair		-			1	Une production écrite en atelier En fin de semestre	E	01:00											
					1	Production orale en ateliers Ensemble d'activités d 'expression orale pendant le semestre	A												
					0.5	Compréhension écrite au cours du semestre	E	00:15											
					0.5	Compréhension orale au cours du semestre	O	00:15											

ENSEIGNEMENTS					Session principale										Session de rattrapage					
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.				
																	Allemand - Niveau B2 - semestre pair		-	
1	Production orale en ateliers au cours du semestre Ensemble d'activités d'expression orale pendant le semestre	A																		
0.5	Une compréhension orale au cours du semestre	O	00:30																	
0.5	Une compréhension écrite au cours du semestre	E	00:30																	
Allemand - Niveau C1 - semestre pair		-			1	Production écrite en cours de semestre	E	01:00												
					1	Production écrite en cours de semestre	E	01:00												
					1	Production orale en cours de semestre	O	00:15												
Allemand - Niveau C2 - semestre pair		-			1	Production écrite en cours de semestre	E	01:00												
					1	Production écrite en cours de semestre	E	01:00												
					1	Production orale en cours de semestre	O	00:15												
Allemand débutant 1 semestre pair		-			1	Un écrit Un écrit sur table au cours du semestre	E	00:30												
					1	Un oral Un oral au cours du semestre	O	00:10												
					1	Compréhension orale et écrite Compréhension orale et écrite sur table au cours du semestre	E	00:30												
<b>Approches thématiques de la médiation</b>	Jean ZOUNGRANA	12	4																	
Médiations appliquées aux 4 domaines de la formation		-	3		1	CC1	E	02:00	CC			1	CC1	E	02:00					
					1	CC2	E	02:00	CC			1	CC2	E	02:00					
					1	Oral	O	00:20	CC			1	Oral	O	00:20					

ENSEIGNEMENTS																
Intitulé	Responsable	Crédit ECTS	Coefficient	Seuil compens.	Session principale						Session de rattrapage					
					Coefficient	Intitulé	Type	Durée	CC/CT	Seuil compens.	Report session 2	Coefficient	Intitulé	Type	Durée	Seuil compens.
2ème Stage professionnel : stage d'approfondissement		-	1		1	Rapport écrit	A		CT			1	Rapport écrit et soutenance Nouveau rendu	A		